

Commune de Pégomas  
169 avenue de Grasse  
06580 PEGOMAS

## **Annexe 1**

# **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

## **SEMAINE SCOLAIRE SUR QUATRE JOURS**

**Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : commune de Pégomas**

**Durée du PEDT (3 ans maximum) :**

**Date de début : 03 septembre 2018**

**Date de fin : 05 juillet 2021**

**Date de présentation du projet : 27 mars 2018**

Nom du correspondant : LECOUBEUR  
Fonction : Chef de service  
Adresse : 169 avenue de Grasse – 06580 PEGOMAS

Téléphone : 04 92 60 20 68  
Adresse électronique : nlecoubeur@villedepegomas.fr

## I.- OBJECTIF(S) DU PEDT

*(La liste des activités peut faire l'objet d'une annexe 2)*

- Accueillir Favoriser le progrès de chacun
- Favoriser la mixité et le vivre ensemble
- Partager son existence et celle de l'autre
- Réaliser des échanges

## II.- ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT

### II.1- Ecole

*Préciser l'organisation du temps en faisant apparaître les horaires des écoles  
Indiquez si il y a un projet d'école*

#### **Projet des écoles de Pégomas : Jules Ferry, Jean Rostand et Marie Curie**

- 1 - mieux informer pour mieux réussir à l'école.
- 2 - Mieux accueillir pour assurer l'équité de l'école,
- 3 – favoriser une meilleure ouverture à l'école.

|          |              |               |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi    | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 16h30 |
| mardi    | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 16h30 |
| mercredi |              |               |
| jeudi    | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 16h30 |
| vendredi | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 16h30 |

### II.2- Activités périscolaires

#### **Projet des accueils péri et extra scolaire de Pégomas**

- Construire des politiques éducatives transversales entre les écoles, les accueils péri et extra scolaires afin de mutualiser les actions éducatives.

Numéro d'organisateur d'accueil collectif de mineur :

les 4 saisons : 0060173CL000117

ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, mercredi et vacances scolaires

### Numéro de déclaration du ou des accueils périscolaires :

ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 – 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 en période scolaire.

Garderie Jules Ferry maternelle : 0060173AP000117

Garderie Jean Rostand maternelle : 0060173AP000217

Garderie Jean Rostand élémentaire: 0060173AP000417

Garderie élémentaire les Eucalyptus: 0060173AP000317

**Rappel : les conditions d'encadrement assouplies des accueils collectifs de mineurs périscolaires autorisées pour trois ans à titre expérimental dans le cadre d'un projet éducatif territorial sont pérennisées. Le Décret n°2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 (relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaire dans ce cadre) abroge le décret précédent n°2013-707 du 2 août 2013.**

Toutefois, une déclaration de l'accueil auprès des services compétents (DDCS / DDCSPP) est toujours nécessaire.

Dans ce cas, **compléter le tableau en Annexe 1Bis**

### III.- PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

Territoire concerné : PEGOMAS

Nombre d'enfants potentiellement concernés : 810

En maternelle : 283

En élémentaire : 527

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire publics concernés : 4

Éventuellement, nombre d'établissements privés sous contrat :

· **Composition du comité de suivi du PEDT** : corps enseignant et direction d'école, inspecteur de circonscription, DDEN, associations sportives et culturelles, association de parents d'élèves, personnel municipal, élus, maire, adjoint délégué à l'éducation et administratif et comptable.

Fréquence des réunions : 2 par an

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

- En maternelle : 260
- En élémentaire : 450
- Centre de loisirs : 200

#### IV.- LIEUX D'IMPLANTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

##### Ecole maternelle

Jules Ferry – 266 avenue Lucien Funel

##### Ecole maternelle

Jean Rostand – avenue du Castellaras

##### Ecole élémentaire

Jean Rostand – avenue du Castellaras

##### Ecole élémentaire

Marie Curie – 804 route de la Fénerie

#### V.- RESSOURCES MOBILISEES

*Pour la mise en œuvre du PEDT (partenaires, intervenants, équipements, etc.)*

Moyens humains : personnel municipal, association.

Moyens techniques : espaces situés dans l'enceinte du groupe scolaire, salles de classes, salles d'accueil et équipements situés à proximité des écoles (salle polyvalente).

#### VI.- COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI DU PEDT :

(le DASEN, le DDCS, l'IDEN de circonscription, et la CAF en font obligatoirement partie)

Composition : Corps enseignant et direction d'école, inspecteur de circonscription, DDEN, association de parents d'élèves, personnel municipal, élus, maire, adjoint délégué à l'éducation et commission des écoles.

Fréquence des réunions (*au minimum deux fois par an*) : 2 minimum

#### VII- FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES:

Existe-t-il un projet éducatif pour les accueils du territoire? Oui, document joint,  
Chaque accueil de loisirs péri-scolaire dispose-t-il d'un projet pédagogique? oui  
Comment est organisée la cohérence entre temps scolaire et péri-scolaire? L'organisation s'effectue sur des temps avec les directrices de périscolaire et le corps enseignant avec la prise en compte des objectifs spécifiques du projet d'école.

A quelle fréquence et selon quelles modalités est organisée la concertation des équipes d'animateurs? Selon un échéancier annuel.

##### En centre de loisirs

Une réunion hebdomadaire, le mardi sur le thème de la pédagogie et des journées de préparation avant chaque vacances.

##### En périscolaire

Une réunion hebdomadaire, le lundi.

## VIII- ACCUEILS DU MERCREDI:

Existe-t-il des accueils de loisirs le mercredi? Oui

Couvrent-ils toutes les tranches d'âge? Oui (3 à 11 ans)

Sont-ils concernés par un projet éducatif du territoire? Oui

Font-ils l'objet d'une déclaration? Oui

N° de déclaration du ou des accueils concernés : concerne l'année 2017/2018

Garderie Jules Ferry maternelle : 0060173AP000117

Garderie Jean Rostand maternelle : 0060173AP000217

Garderie Jean Rostand élémentaire: 0060173AP000417

Garderie élémentaire les Eucalyptus: 0060173AP000317

Comment envisagez vous à la rentrée 2018, la mise en cohérence des projets pédagogiques de ces accueils avec les temps scolaire et péri-scolaire?

- Nous garderons le même procédé de travail, à savoir : La mise en cohérence des projets d'école et ceux des péri et de l'extra scolaire avec l'objectif de transmission et de communication entre le corps enseignant et les employés municipaux.

NB: Les accueils du mercredi sont actuellement considérés comme extra-scolaires dans les communes dont le temps scolaire hebdomadaire est fixé sur quatre jours. Ils ne sont pas inclus dans le PEDT et ne bénéficient pas des taux allégés d'encadrement.

Nous vous informerons en temps utile des conditions de mise en oeuvre pour l'année scolaire 2018-2019 des "mercredis éducatifs" appelés à intégrer les PEDT.

## ANNEXE 2 – LISTE DES ACTIVITES

Ecole élémentaire Marie Curie : activités manuelles gravure sur verre, fabrication de jeux de société, création d'un jardin éducatif, dessin au fusain.

Activités et jeux calmes et ludiques, anglais. Ateliers multi sport.

Atelier à thème : les droits de l'enfant en partenariat avec l'organisme « Franca »

Atelier de l'arbre des pourquoi conçu pour favoriser l'échange, le vivre ensemble, la relation à l'autre et lutter contre la violence.

Ecole primaire Jean Rostand : découverte sportive de style (basket, handball, badminton), sous le thème – bien dans ses baskets, activités manuelles, atelier écologique et espace ludique. Découvertes manuelles (pyrogravure, mosaïque, broderie). Atelier anglais. Pour l'atelier de sensibilisation à l'écologie, ramassage et le nettoyage des bords de Siagne.

Atelier à thème : sur la lutte contre la violence.

Ecole maternelle Jean Rostand : jeux intérieurs et extérieurs. Activités de contes et chants, création de grand livre. Activités basées sur l'imaginaire et les découvertes : relais dessin, jardin éducatif. Atelier ludique d'après la démarche des élémentaires de lutter contre la violence.

Ecole maternelle Jules Ferry : activités ludiques et jeux de société, grands jeux pour bouger, chanter, danser, jardiner. Des comédies contées et masquées. Activités collectives, corporelles et scéniques et de découverte dans le but de favoriser, développer, respecter, inciter, responsabiliser, acquérir, apprendre. Atelier ludique d'après la démarche des élémentaires de lutter contre la violence.

Centre de loisirs : activités diverses sous une forme ludique. Participation à des manifestations sur les droits et devoirs des enfants. Association aux projets de lutte contre la violence.